

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL « PRODER »

Avis de recrutement N°4

Réf. 710/.../2024

Date de publication : 24/...6.../2024

Date finale de dépôt des candidatures : 08/...7.../2024

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du **Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER »** dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Une partie des sommes accordées au titre de ces financements servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations du Responsable chargé du Suivi Evaluation (RSE) du PRODER

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, qui assure la tutelle du PRODER, compte recruter, dans le cadre de la mise en œuvre dudit programme, un **Responsable en charge du suivi-évaluation** ayant au moins un diplôme universitaire de niveau licence en statistiques, économie, agronomie ou tout autre diplôme jugé équivalent, justifiant d'un minimum de 7 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans au moins en matière de suivi-évaluation des projets de développement rural financés par des bailleurs de fonds internationaux, multilatéraux, bilatéraux ou le Gouvernement.

Le recrutement se fera sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage et sous la supervision du FIDA, conformément à l'Accord de Financement.

Le processus de sélection comportera trois (03) phases:

- Une phase de présélection des candidat(e)s suivie de l'établissement d'une liste restreinte des candidats (es) les plus qualifiés (es) pour le poste au regard de l'analyse des CV et autres documents reçus et des critères de pré-sélection établis ;
- Une phase de sélection sur tests écrit et informatique aux candidats(es) qualifié (es) lors de la phase précédente ; les tests seront organisés avec l'appui d'un bureau indépendant recruté à cet effet ;
- Une phase de sélection sur interview des candidats (es) retenu (es) sur la liste restreinte à l'issue des deux phases précédentes, approuvée par le FIDA.

A l'issue du processus, il sera proposé au (à la) Candidat (e) retenu (e) un contrat à durée étendue sur la période du programme, sous réserve de résultats satisfaisants d'évaluation des performances à chaque année ; les douze (12) premiers mois constituant une période probatoire.

Les personnes intéressées à ce poste peuvent retirer les termes de référence détaillés ou obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat du PRODER, situé au 1^{er} étage du Bâtiment abritant les projets et programmes appuyés par le FIDA au Burundi, sis Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé actualisé et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en **trois exemplaires** dont un original et deux copies, les trois exemplaires en enveloppes séparées glissées sous une enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

A Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

« Candidature au poste de Responsable en charge du suivi-évaluation ».

Ils seront déposés à l'adresse indiquée ci-haut.

Date limite de dépôt des candidatures : ...08.../...7.../2024 à 17 heures.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées.

Fait à Gitega, le 10.../...6.../2024

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**


Ir Prosper DODIKO



REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT RURAL (PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE CHARGE DU SUIVI EVALUATION DU PRODER

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entreprenariat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Le développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entreprenariat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : La promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entreprenariat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Le Renforcement Institutionnel et la Gestion du Programme.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations du Responsable chargé du Suivi Evaluation (RSE) du PRODER

2. Tâches générales :

Sous l'autorité directe du Coordinateur du Programme, le responsable du suivi évaluation sera chargé d'orienter la stratégie générale de Suivi Evaluation (SE) et la mise en œuvre des activités conduites au sein du Programme et par les opérateurs partenaires sous contractants. Il devra fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes sur le suivi évaluation du PRODER. Cela suppose des communications étroites avec tous ceux qui participent à la conception et à la coordination du SE, agents chargés du SE des partenaires (Co financiers, ONGs, Bureaux d'études et divers consultants, etc), représentants des comités techniques et de pilotage, représentants des CDC et des groupes cibles concernés, les consultants extérieurs et le personnel de terrain, ainsi que les membres des missions externes impliqués dans le SE. Avec l'appui d'un expert international, il/elle devra mettre sur pied le système SE et veiller à sa bonne mise en œuvre par les principaux acteurs, bénéficiaires et partenaires.

3. Taches spécifiques

Le responsable du suivi évaluation sera chargé de :

- Elaborer le cadre général du SE et contribuer à la finalisation/mise à jour du cadre logique du Programme, à la définition des indicateurs et des mécanismes de suivi sur la base du système ORMS du FIDA ;
- Orienter le processus de définition et de formulation des principaux indicateurs de chaque composante, pour prendre en compte les progrès effectifs réalisés par rapport au PTBA ;
- Aider à préparer les PTBA au niveau des CDC de chaque site ;
- Gérer les processus de suivi des opérations et activités et des évaluations internes et externes ;
- Fixer, avec les acteurs concernés, le cadre et les procédures d'évaluation des activités du Programme ;
- Appuyer les revues annuelles du Programme par le CTP ;
- Organiser les évaluations d'impact participatives ;
- Organiser et gérer le processus d'échanges d'expérience, de communication et visibilité des donateurs et les autres projets/programmes sur les enseignements à tirer de l'exécution et de l'impact du Programme ;
- Définir les paramètres de mesure et de suivi des performances du Programme ;
- Diriger le processus de définition du contenu et de l'élaboration des rapports d'activité et de performance ;
- Réunir les informations essentielles nécessaires aux responsables du Programme, au CTP, au CSO et au FIDA ;
- Etablir une grille d'évaluation des opérateurs partenaires et réaliser semestriellement/annuellement une évaluation participative de ces opérateurs ;
- Examiner la qualité des données socio-économiques disponibles dans la zone du Programme, les méthodes de collecte et leur adéquation pour fournir les statistiques de référence nécessaires pour l'évaluation de l'impact ;
- Superviser la réalisation et la mise à jour des enquêtes et études de base et de référence
- Examiner avec les partenaires de mise en œuvre du Programme, leurs méthodes et systèmes de gestion en vigueur et s'entendre avec eux sur les changements à apporter, l'appui et les moyens nécessaires ;
- Produire des rapports analytiques de suivi évaluation et des rapports sur les indicateurs SYGRI/RIMS à transmettre au FIDA.

4. Résultats attendus de la fonction

- Un système de SE simple, efficace et efficient est mis en place ;
- Le processus de planification et de budgétisation basé sur une approche participative est accompli en temps voulu et le PTBA consolidé final est soumis au FIDA dans les délais ;
- Des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'avancement physique du Programme sont régulièrement disponibles pour tous les partenaires du Programme ;
- Les rapports sur les indicateurs SYGRI/RIMS sont produits et transmis dans les délais au FIDA ;
- L'information sur les résultats, les effets et l'impact du Programme est régulièrement mise à jour pour toutes les composantes du Programme et disponible à tous les partenaires du Programme ;
- Les équipes en charge d'alimenter le système de suivi évaluation, y compris les agents chargés du SE chez les partenaires d'exécution sont régulièrement évaluées et leurs capacités renforcées pour la bonne opérationnalisation du système de SE ;
- Les opérateurs partenaires sont évalués annuellement ;
- Bonnes communications avec tous les partenaires du Programme, spécialement au niveau des structures locales.

5. Profil du (de la) candidat (e)

- Etre de nationalité Burundaise,
- Détenir au moins un diplôme universitaire de niveau licence en statistiques, économie, agronomie ou tout autre diplôme jugé équivalent,



- Avoir un minimum de 7 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans au moins en matière de suivi-évaluation des projets de développement rural financés par des bailleurs de fonds internationaux, multilatéraux, bilatéraux ou le Gouvernement
- Avoir des connaissances pratiques avec les outils de S&E utilisés par les projets financés par le FIDA constituerait un avantage,
- Démontrer une expérience pertinente en planification des interventions dans les programmes ou projets agricoles ou de développement rural intégré ;
- Faire preuve de connaissance d'une gestion, planification et suivi-évaluation axés sur les résultats ;
- Faire preuve de capacités de planification et d'évaluation participatives ;
- Démontrer une expérience pertinente en formations sur le suivi-évaluation, sur l'élaboration des projets et des plans d'affaires ;
- Faire preuve d'une capacité à travailler à la fois de façon autonome et en équipe,
- Maîtriser les logiciels de traitement de textes (Word, Excel, PowerPoint,) et suivi évaluation,
- Démontrer d'excellentes habiletés de communication, un esprit d'initiative, une capacité d'analyse et de discernement,
- Posséder un sens élevé de discrétion, de rigueur, d'organisation et une capacité à faire face à des situations stressantes,
- Etre capable de travailler sous pression.

6. Durée du contrat.

Le (la) responsable du suivi évaluation du PRODER sera recruté (e) pour la durée d'exécution du projet, sous réserve de prestations jugées satisfaisantes à l'issue de chaque évaluation annuelle sur base des indicateurs d'une gestion axée sur les résultats ; les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

7. Lieu de travail :

Le PRODER aura son siège à Bujumbura et son personnel sera appelé à effectuer des déplacements périodiques dans les provinces du Projet.

8. Rémunération

Le Responsable du suivi évaluation sera recruté au poste n°4 (Responsable de suivi évaluation) de la grille de rémunération mentionnée à l'article 2 de l'Arrêté n° 121/PM/005 du 12 avril 2024 du Premier Ministre de la République du Burundi portant rémunération du personnel des Projets financés par les Partenaires au Développement.

